L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. | NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN 28 DECEMBRE 1884 | Enrte les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

DANS UN FUSIL

NOUVELLE

PAR

M. LÉONARD LABORDE

—Suite—

—Quel enthousiasme! Est-ce que?...

—Non, je vous jure, dit Louis d'un air singulier. D'ailleurs, ajouta-t-il avec un dépit visible, je suis un jeune homme, moi, et Rafaela n'aime que les hommes d'un âge mûr. Cette gamine, voyez-vous, se plait à lancer des flèches aux vieillards.

Il riait, mais d'un rire qui manquait de franchise.

Ma curiosité était vivement excitée; seulement, impossible de faire parler Aristie lorsqu'il avait résolu le contraire. J'eus beau le presser de questions, il resta sourd, et parut même fort contrarié d'en avoir trop dit sur le compte de la belle papetière.

Comme ce jour là, vers quatre heures de l'après-midi, nous longions le mur de clôture de la fabrique, un gaillard vigoureux coiffé du béret basque et portant l'arbaca, espèce de sandale de cuir jaune retenue au bas de la jambe par des lanières de cuir, se dressa devant nous, et inclinant la tête,—une tête sculpturale,—nous dit d'une voix grave:

—"Buenas tardes, senores."

—"Adios, Vicente," répondit mon ami.

Au même instant, la cloche de la fabrique s'étant fait entendre, les ouvrières s'élancèrent dehors, légères comme des biches.

Rafaela sortit la dernière. Sa démarche majestueuse contrastait singulièrement avec cette folle gaieté.

IV

Le nouveau venu et la jeune fille échangèrent un coup-d'œil que je surpris au passage.

—Quel est ce jeune homme? demandai-je à Aristie, en lui désignant du regard l'Espagnol qui déjà nous avait tourné le dos, et qui, nonchalamment fumait sa cigarette en ayant l'air d'interroger les nuages.

—C'est le fils d'un bonnetier dont la fabrique est à quelque pas d'ici. Un bon diable, quoique carliste ardent. Il s'est battu comme un lion contre les soldats d'Amédée; il était officier de don Carlos, rien que ça, fit dédaigneusement mon ami.

—C'est donc un enragé?

—Lui! il est doux comme un agneau et n'a pas pour deux liards de malice. Mais, vous savez, il y a des gens qui poussent ces imbéciles qui, alors, se battraient à toutes armes, envers et contre tous.

Le lendemain, nous assistâmes au dîner de don Gregorio.

Le directeur de la fabrique avait une femme beaucoup plus jeune que lui, vive et avenante; elle avait beaucoup de goût pour son intérieur et savait recevoir.

Mais, malgré sa voix douce et ses formes courtoises, la senora n'en était pas moins énergique pour cela, violente même, quand on l'y poussait. Il y avait des quarts d'heure où elle ne se ressemblait pas du tout. Tranchons le mot, elle était jalouse, et, comme me l'expliqua le soir même mon ami, elle avait quelque sujet de l'être; les jolies papetières lui causaient de véritables angoisses. Don Gregorio appartenait à une bonne famille du pays; il passait pour avoir abusé de la vie de jeune homme, et des ressouvenirs de ses aventures galantes il lui était, paraît il, resté une adoration charnelle de la femme. Question d'imagination et de tempérament.

Je rencontrai plusieurs fois de suite Vicente sur les pas de don Gregorio, et le visage brun, les traits tourmentés, le nez aquilin, les yeux sombres du bonnetier représentaient à merveille le type de l'Othello africain.

Trois personnes évidemment étaient occupées des faits et gestes de Rafaela: Aristie, don Garcia, Vicente, et un peu aussi votre serviteur.

Vicente sortout. Aristie avait beau répondre dédaigneusement, lorsque je lui parlai de l'assiduité du montagnard auprès de la maîtresse de salle, il me semblait que ce jeune homme qu'on avait vu tirer l'épée contre un gouvernement régulier, n'hésiterait pas au besoin à tirer le couteau contre ceux qui lui disputeraient le cœur de Rafaela.

Un dimanche, comme je me trouvais dans un café, à Tolosa, j'assistai à une conversation assez singulière entre Vicente et un de ses amis, ancien officier carliste comme lui, que je vois encore d'ici avec son béret rouge, sa moustache truculante et son manteau de torero. Ces messieurs, tout en vidant leur verre et fumant leur cigarette, s'entretenaient des jolies filles du pays.

—Si ta maitresse te trompait, Vicente, dit tout à coup l'ancien officier à son ami, que ferais-tu, toi?

—Si tu veux le savoir, répliqua Vicente en me jetant un coup d'œil à la dérobée, mets sur ton cœur ta main d'homme.... Songe à ce cadavre de Guipuzcoan trouvé, il y a quelques jours, au seuil de l'église Santa-Maria... Songe à ce que tu ferais toi-même dans un cas analogue...; puis, change de langage, ou tais-toi, sans blasphémer l'amour. Et tra la la! fredonna Vicente; nous sommes Espagnols, n'est-ce pas?

Je remarquai que sa main droite jouait avec un objet brillant dans lequel je reconnus un couteau fermé. Comme bien vous pensez, je ne dis mot; mais, depuis ce moment, je n'en observai pas moins du coin de l'œil mon individu, dont le visage, d'ailleurs, ne disait rien de bon.

De son côté, Aristie subissait le joug de Rafaela, cela est certain. Cent fois, dans nos promenades autour de la fabrique, je l'entendais se contredire sur le compte de la jeune Espagnole. Il avait beau affecter un air insouciant, je n'étais pas dupe de sa feinte indifférence. Cependant, comme je ne voyais se produire aucun fait nouveau et que j'avais parcouru à peu près tous les environs, j'allais me décider à quitter Irura, malgré les instances réitérées de mon ami, lorsqu'une après-midi, Aristie me proposa de gravir une montagne voisine, du haut de laquelle on jouit d'un point de vue merveilleux. Aristie est grand chasseur; à peine sorti de chez lui, il jugea, au brusque changement de température, qu'on avait des chances de trouver du gibier, et comme il n'avait pas songé à prendre un fusil, il monta chez Gregorio pour lui emprunter le sien. Le directeur de la fabrique ne se trouvait pas chez lui.

—Ne vous dérangez pas, dit Louis aux gens de la maison; je viens chercher de quoi dépeupler les airs.

Et comme sa familiarité avec le maître du logis expliquait son sans-gêne, il visita scrupuleusement chaque coin pour découvrir le fusil du directeur.

—Ah ça! me dit-il au bout d'un instant d'inspection, où diable Garcia a-t-il caché son fusil? Est-ce qu'une arme à feu serait introuvable en plein pays guipuscoan? Tiens! voilà la gibecière. C'est déjà quelque chose!

Tout en parlant, Aristie avisa, au milieu d'une panoplie un vieux fusil, qui avait servi durant les guerres carlistes et qui brillait là, en guise de trophée, rappelant la gloire d'un beau passé historique à la famille de don Gregorio. L'arme, à la vérité, ne valait pas grand'chose, mais le directeur de la fabrique y tenait beaucoup, malgré les ravages du temps; et sa présence, dans la pièce principale de la maison, était un hommage rendu par le fils d'un pays à ses pères.

Louis me raconta la légende du vieux fusil, puis, après quelques instants d'hésitation:

—Ma foi! il ne sera pas dit que ce n'est qu'une vieille relique, impuissante à rendre un service à un chasseur dans l'embarras. A la guerre comme à la guerre! Nous prendrons du gibier pour notre ami.

Il monta sur une chaise, décrocha lui-même le fusil, et, emportant ledit trophée, nous partîmes gaiement pour la chasse.

Nous nous croisâmes sur la route avec Mme Garcia, qui revenait de Tolosa, et qui nous salua gracieusement, en nous souhaitant bonne chance.

Une heure après, don Gregorio étant rentré chez lui, sa bonne lui dit que don Louis était venu lui emprunter son fusil, mais que, n'ayant pas trouvé ce fusil dans le cabinet de monsieur, il en avait pris un vieux pour aller tuer le temps.

—C'est bien! répondit distraitement le directeur de la fabrique.

Il avait probablement affaire lui-même à l'arme historique de sa famille, car s'étant aperçu que le fusil carliste manquait à sa place accoutumée, il murmura quelques mots insaisissables, pendant que la plus épouvantable angoisse se peignait sur son visage.

—Qu'as-tu, mon ami? dit la senora.

Sans répondre autrement à sa femme, don Gregorio, d'un bond, franchit la porte, et, courant comme un fou, il se mit à appeler de toute la force de ses poumons son domestique.

—Antonio! Antonio!

Celui-ci, un homme cuivré dont le type représentait exactement le chevalier de la Triste-Figure, s'étant présenté à son appel.

—Sais-tu de quel côté chasse ordinairement M. Aristie?

Et sans attendre la réponse:

—Vingt douros pour toi, si tu le rejoins avant qu'il ait tiré le premier coup de fusil.

Antonio regarda don Gregorio d'un air hébété; il crut que son maître battait la campagne.

—Mais va donc, animal, et rapporte-moi mon fusil.

—M'expliqueras-tu enfin?... Demanda Mme Garcia, anxieuse.

—Oh! maudit Aristie! maudit Aristie! hurla le directeur.

—Et, comme Antonio, croyant avoir mal compris ses ordres, était toujours devant la porte, les yeux grands ouverts, ce qui s'alliait à merveille avec la dignité sauvage de toute sa personne.

—Voyons, partiras-tu? fit-il, en le poussant dehors.

Avez-vous vu un cheval arabe respirer le simoun de ses naseaux brûlants et dépasser à la course le vent qui fait tourbillonner le sable du désert?

Tel fut Gregorio se précipitant sur les traces d'Antonio, et le rejoignant à l'entrée du village.

Les cheveux en désordre, il était plus pâle qu'un mort.

—Antonio, dit-il à l'oreille du domestique, il y a huit mille réaux dans le canon du fusil. Ma femme n'a pas besoin de savoir cela, tu entends; et si tu me les rapportes—

Antonio n'écoutait plus, il partit comme un éclair.

V

De la hauteur où nous étions déjà parvenus sur la montagne, Aristie et moi nous regardions un de ces panoramas si fréquents dans le pays basque espagnol, et dont la richesse et la magie défient toute description: point de vue aussi admirable en son genre qu'aucun de ceux que l'on rencontre sur les montagnes de la Suisse et de l'Italie.

On eût dit que chacun de nos pas égalait la distance qu'embrasse une vue perçante; que chacun de nos élans franchissait un horizon.

Nous avions à nos pieds une centaine de villages avec leurs collines fuyantes et leurs masses d'eau sur lesquels tremblotait une brume aux tons d'arc-en-ciel, tandis que, de loin en loin, dans la vallée, l'Orio, cette rivière silencieuse et calme dans sa course, avait des scintillements de pierre précieuse. D'autres montagnes se succédaient à droite et à gauche, bleuâtres comme le ciel, dans le lointain: magnifique édifice qui semblait monter jusqu'au firmament ayant à son faîte d'or le soleil.

—Le superbe pays! m'écriai-je dans un élan d'enthousiasme.

Louis ne répondit pas; du geste il me montra une espèce de fantôme, une ombre gigantesque qui, sous les châtaigniers, se mouvait au dessous de nous, en agitant les bras comme un télégraphe.

C'était Antonio qui, après avoir gravi la montagne, arrivait tout haletant.

—Senor, senor, avez-vous encore tiré un coup de fusil? demanda-t-il à Louis d'une voix lamentable.

—Ma foi, non, je n'ai rien tiré du tout. Mais que t'importe cela, Antonio, et que diable viens-tu faire ici?

Antonio se mit à danser le fandango.

—"Veinte duros para mi (J'ai gagné cent franc!)

VI

Nous crûmes le pauvre diable atteint d'aliénation mentale et nous le regardâmes avec quelque pitié.

Il gambadait, pirouettait avec des pas de danse si rapides, que c'était merveille de le voir.

—Le pauvre garçon est fou; c'est bien malheureux pour sa famille, me dit Aristie; c'était un des bons ouvriers de la fabrique; il faudra prendre certaines précautions.

Quand Antonio eut fini de nous faire admirer sa souplesse, il nous apprit la cause de sa joie.

Jugez de nos éclats de rire.

Huit mille réaux dans un fusil!

Nous livrâmes ce dernier au domestique de don Gregorio, qui s'en empara comme de sa propriété et qui, à peine reposé, descendit de la montagne avec la rapidité du daim sauvage; en ce moment, tous les miquelets de la province ne l'auraient point rattrapé.

Nous abandonnâmes nous-mêmes notre poste d'observation pour aller nous moquer de M. Garcia, qui avait son coffre-fort dans le tube d'une arme à feu.

Il était déjà nuit lorsque nous mîmes le pied sur le seuil de la fabrique.

Tout à coup, la cloche du soir se fit entendre; les papetières sortirent en foule, et, après elles, comme toujours, parut Rafaela.

—"Buena noche!" dit une voix grave derrière nous.

Je reconnus Vicente, accoudé à la petite porte de la fabrique, où il fumait philosophiquement sa cigarette.

Rafaela l'effleura de sa robe.

Le montagnard, comme réveillé en sursaut, accosta la papetière, et tous deux marchèrent côte à côte.

Je poussai vivement le coude à Aristie.

—Regardez donc! lui dis-je.

Et, comme il attendait une explication:

—Si je ne me trompe, murmurai-je à son oreille, voilà l'amant de Rafaela.

Louis haussa les épaules, et se rembrunissant.

—Vicente ne peut pas cacher huit mille réaux dans un fusil, répondit-il.

Pour le coup, le voile se déchirait.

Eh quoi! cette splendide créature pourrait s'être ainsi dégradée? Un bourgeois libertin aurait séduit?.... Non, non, une telle réalité serait par trop bête et brutale.

A Paris, où l'amour du luxe explique tant de chutes, je comprendrais celle-ci, mais elle serait incroyable dans ce pays où la femme est fière, chaste, énergique..

Je faisais ces réflexions, tout en montant l'escalier de M. Garcia; j'en fus distrait par le bruit d'une querelle domestique.

—Ah! tu faisais ta bourse à part! s'écriait une voix furieuse. Ah! tu avais ta cachette dans ton fusil! Ce qu'on me disait était donc vrai!....Tu ne peux le nier à présent; cette Rafaela est une déhontée, une propre à rien, une....

La langue castillane est une langue éminemment claire et significative, quand elle traduit les sentiments d'une femme outragée. Alors les mots expressifs représentent l'idée des choses, aussi parfaitement que si on les faisait toucher de la main ou du doigt.

Mme Garcia avait guetté le retour d'Antonio et surpris les paroles échangées entre son mari et le domestique. Il fallait voir notre Espagnole dans sa *furia* montagnarde: debout, gesticulant fiévreusement, mêlant des menaces terribles à toute les magnificences de l'orgueil conjugal froissé, elle était en proie à tous les délires de la jalousie. Tantôt faisant mine de se précipiter sur son mari, tantôt mettant un terme à ses épithètes naturalistes, pour débiter une phrase mélancolique dans laquelle elle se plaignait au ciel, tout en menaçant encore l'infidèle, elle se laissait aller à tous les caprices, à tous les écarts de son imagination égarée.

Nous étions entrés sans qu'elle eût paru nous apercevoir; mais bientôt se soulageant par un torrent de pleurs:

—Ah! monsieur Aristie, gémit-elle, je suis bien malheureuse!

Et elle s'affaissa sur une chaise en sanglotant.

—Ma femme est folle, dit M. Garcia, archifolle. Jugez-en, messieurs. J'avais mis les huit mille réaux que vous savez dans mon fusil, voulant lui faire une surprise pour sa fête....

—Une surprise! Quelle odieuse comédie! Je sais à qui tu les réserves, tes surprises. Un père de famille! Quelle honte! Pauvre femme, pendant que je ne songeais qu'à l'avenir de mes enfants, me reposant tout superflu, monsieur cachait des huit mille réaux pour donner à une Rafaela!....Oh! il faut que cette coquine soit bien corrompue pour....

—Mais, ma chère....

J'étudiai la façon douce et perfide de M. Garcia. Il s'emportait rarement, se garait des éclats de voix, des effets dramatiques; mais sous un laisser-aller apparent, il se possédait et s'observait de son mieux. Nous n'étions pas tout à fait dupes de sa bonhomie qui cachait aux yeux de la senora des desseins pervers.

—Va, va! reprit-elle, je suis bien décidée à faire mes fantaisies, moi aussi, et, pour commencer, je vais partir demain pour Saint-Sébastien avec mes enfants. Je ne te gênerai plus; tu pourras en donner à ton aise des mille réaux....

—Ma chère Rosita, tu as tort; ta sotte jalousie....

—Moi, jalouse, et jalouse de toi? Mais songez donc, monsieur, que vous avez quinze ans de plus que moi, et qu'à mes yeux vous êtes presque un vieillard. Si l'argent des enfants ne passait pas dans la poche d'une fille perdue, vous verriez un peu si je ne vous donnerais pas carte blanche. Moi, jalouse!

—Allons, en voilà assez. Messieurs, je suis désolé de vous avoir fait assister à une querelle aussi ridicule. Si vous voulez suivre un bon conseil, ne vous mariez jamais avant de vous être bien assurés que votre femme ne sera pas atteinte d'une pareille infirmité. La jalousie.... ah! messieurs!

Nous nous excusâmes, Aristie et moi, d'avoir été la cause bien involontaire de ces ennuis.

Aristie était vindicatif; il voulut s'amuser aux dépens de don Gregorio.

—Madame, dit-il d'un ton doucereux, mon ami que voici est épris des charmes de Rafaela, et je dois vous dire qu'ils ont échangé plus d'un coup d'œil depuis une quinzaine de jours; ainsi....

—Monsieur n'est pas marié et il est jeune, interrompit-elle avec aigreur; il a bien le droit de s'amuser, si cela lui plaît.

Si Mme Garcia n'avait pas été si exaltée, elle aurait constaté l'altération subite des traits de son mari.

Louis avait atteint son but. Je n'oublierai jamais le regard que me jeta don Gregorio.

En même temps il adressa un reproche muet à mon ami qui, d'un œil malin, suivait ses gestes.

Y avait il un secret entre ces deux hommes?

—Je descends avec vous, conclut le directeur. J'ai à passer une partie de la nuit à la fabrique, où ma surveillance est indispensable.

La senora le laissa faire; mais, en murmurant avec une rage sourde.

—Va surveiller ta belle, va! Ce chiffon de Rafaela me le paiera, et cela plutôt que tu ne le penses.

M. Garcia était fort embarrassé.

—Ma femme est vraiment ridicule, balbutia-t-il. Messieurs, vous savez, quand on est marié....

—Allons dîner, me dit philosophiquement Aristie, et si vous m'en croyez, nous nous coucherons de bonne heure pour faire demain une nouvelle excursion. Nous pousserons, cette fois jusqu'au golfe où dorment Fontarable et le poisson célébré par le poète des *Orientales*.

VII

Entré dans ma chambre, je ne pus me décider à me coucher.

Doucement j'ouvris la porte, et allumant un cigare je descendis au jardin.

Il n'était pas encore dix heures et la nuit était belle, une de ces magnifiques nuits comme la nature les fit pour l'Orient et l'Espagne.

La lune, comme un globe d'argent, brillait sur les monts Cantabres; une pluie d'étoiles tombait du ciel.

J'avais beau faire: l'image de Rafaela m'était restée dans l'esprit comme tout ce qu'il y avait de plus gracieux dans la forme humaine.

Aussi, malgré moi, j'étais furieux!.... Furieux d'avoir assisté à une scène qui dépouillait de tout prestige moral la belle Cantabre.

Je sortis du jardin et me rapprochai de la fabrique où m'attirait une invincible curiosité, peut-être aussi le bruit des machines que je ne puis comparer qu'au bruit de la mer se brisant sur les roches.

Tout à coup, j'aperçus deux hommes dont l'allure mystérieuse m'intrigua. Je me dissimulai dans l'ombre, tandis que les deux Espagnols, se détachant de la muraille, parurent dans la zone lumineuse du chemin.

Je reconnus M. Garcia et son fidèle Antonio.

Où allaient-ils?

A gauche de la fabrique, presque à sa porte, s'élève une grande et vaste maison, à trois étages, où logent généralement des familles d'ouvriers.

Cette maison qui a pour horizon rapproché les montagnes et qu'on prendrait pour une immense caserne, si l'extérieur ne réjouissait pas l'œil par sa propreté et les fleurs qui ornent chaque fenêtre, est divisée en petits logements de deux, trois ou quatre pièces, selon la bourse du locataire. Dans l'un de ces réduits dont les deux fenêtres, tournées vers l'orient, étaient toutes enguirlandées de fleurs, demeurait Rafaela.

(*A continuer.*)

—Comment le voisin a-t-il gagné ce qu'il a?

—Il était marchand de vin.

—Ce n'est pas une raison......

—Les affaires marchaient bien; lui et sa femme étaient économes, et dame, la clientèle abondant, ils ont mis sous sur sous!

ATHENÉE LOUISIANAIS.

Concours littéraire de 1884.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre, les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 juin 1884, jusqu'au 15 février 1885 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto* et *les lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, sil le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

POESIE FRANÇAISE ET ANGLAISE AUX ETATS UNIS ET AU CANADA.

Pour les hommes:

INFLUENCE D'UN GRAND CARACTERE, EN BIEN OU EN MAL, SUR LA DESTINEE DES DIFFERENTS PEUPLES.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit cru ici à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est dire de tous ceux qui ont quelque expérience de la matière. M. Grunewald possède aussi des pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

M. P. Werlein, habile et entreprenant marchand de pianos, que chacun connait, est très justement fier de la position exceptionnelle qu'il s'est conquise dans le commerce des instruments de musique; il est fier surtout de la haute estime dont jouit le piano Mathushek dont il est l'agent spécial. La vente de l'instrument, sorti de cette maison célèbre, ne fait qu'augmenter, tous les jours. Il ne rentre dans sa composition que des fers et des bois de première qualité, et sa fabrication a atteint le dernier degré de la perfection. Les amateurs savent apprécier les efforts faits par cette maison, pour leur fournir un piano modèle et d'une solidité à toute épreuve. Bien des pianos passent pour vieux après une huitaine d'années de service. Le piano Mathusek est aussi solide, et tient aussi bien le son, après huit ans, que le premier jour. C'est l'avis des connaisseurs et des artistes; tous reconnaissent qu'il coute pour le tenir en bon ordre, beaucoup moins que les pianos des autres marques.

CONSULAT DE FRANCE

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition......

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissaires étrangers devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE.
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'accordera aucune de leurs applications individuelles......

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 2 Octobre, 1882.

"*Messieurs:* Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

LE SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

Succession de Edward Fehrenbach. } No 9 893.—Cour Civile de Dist. pour la Paroisse d'Orléans.—Div. B.

Demande pour être autorisé à transporter à New York une somme d'argent appartenant à la mineure Alma Fehrenbach.

ATTENDU qu'il a été présenté à cette Cour une pétition par Mme Ida O. Conklin, de la ville de New York, tutrice dative de la mineure Alma Fehrenbach par l'entremise de son agent dument constitué et reconnu, Charles R. Benton, demandant l'autorisation de transporter à New York ou résidé en ce moment la dite mineure, la somme de quinze cents piastres à elle appartenant.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande de la dite pétitionnaire.

Par ordre de la Cour,
JULES VIENNE,
25 déc—3f au 25 janv Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Alex. Benjamin & Co. et Edward V. Benjamin individuellement contre leurs créanciers.

No. 12.874—Division D.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale Alex. Benjamin & Cie., composée de Alexis Benjamin et Edward V. Benjamin, et aussi la cession de Edward V. Benjamin individuellement et comme membre de la dite raison est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue, conformément à la loi, pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le jeudi 15 janvier 1885, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que S. S. Carlisle Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1884.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10déc—5f au 15 jan.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL 1884.

Le Conseil d'Administration arrivé au terme de la mission que vous lui avez confiée (30 novembre) a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux.

Pendant la durée de nos fonctions, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour tenir en honneur le nom de la Société. Nous croyons avoir réussi; le gouvernement de la République Française nous en a donné la preuve.

Toujours sur la brèche, nous avons défendu avec justice, les intérêts de la société et si beaucoup de nos Sociétaires, de nos Veuves et de nos orphelins ont eu un adoucissement à leurs infortunes, c'est à votre générosité, Messieurs, qu'ils le doivent, ainsi que vous pourrez le voir par les rapports de nos divers comités. Nous n'avons pas oublié nos compatriotes, en France, dans deux grandes calamités, nous avons répondu à leur appel.

Rapport du Comité de Finances.

Nous attendons encore la présentation des titres de 48 actions de la Société, de $10 chacune, pour nous acquitter de toute dette.

Le 25 Nov, 1883.

Balance en Caisse	$ 1721 40
Reçu pour quotités	13775 50
" 86 admission payantes	430 00
" Loyers	866 00
Produit du Bal	1410 00
Divers	5 00
Total général des Recettes	$18207 90

Dépenses à déduire:

537 Bons de Secours	$2665 50
Funérailles	548 00
Eclairage et Chauffage	255 00
Annonces, Impressions et frais de bureau	184 27
Médicaments	4781 14
Fournitures à l'Asile	325 59
Gardien	3422 75
Médecins	1762 50
Collecteur	1528 95
Secrétaire	300 00
Réparations: Asile, maisons et tombeaux	222 23
Taxes, Assurances et Water-Works	313 35
Bal	611 80
Divers	5 00
Total général des dépenses	$16926 83
Balance en caisse ce jour	1281 07

Caisse de Bienfaisance.

1883 Nov. 25

Balance en caisse	$781 66	
Reçu depuis	25 00	806 66

A déduire:

Aux familles des naufragés du "Rocabey" à St Malo	$275 00	
Aux victimes du choléra en France (1er versement	200 00	475 00
Balance en caisse		$331 66

Nous devons ajouter que notre souscription nous a permis d'opérer un second versement de $115.

Rapport du Comité d'Admission.

Le 25 Nov. 1883.

La Société se composait de	1441 membres	
Admis depuis	115	1556 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires	6	
Décédés à l'Asile	12	
Décédés à domicile	32	
Rayés	76	127 membres
Effectif actuel, 1429 membres		

Classés ainsi qu'il suit:

Pensionnaires à l'Asile	7	
Exempts de quotités	13	
Membres honoraires	17	
Veuves	114	
Fils	139	
Membres	1130	
	Total gé'al 1429 membres	

Plus: 10 orphelins de père et de mère.

Rapport du Comité de Secours.

537 bons de secours ont été distribués à nos veuves, à nos orphelins et à nos sociétaires dans le besoin. Tous ces bons ont été payés en monnaie des Etats-Unis et représentent la somme de $2,665.50.

Nous avons à enregistrer 85 mortalités, ainsi réparties.

Sociétaires	44	
Epouses de sociétaires	5	
Entants	33—Total	85

Nous avons actuellement, à l'Asile, 6 sociétaires qui sont entièrement à nos frais. Ils sont incapables de gagner leur vie, soit à cause de leur âge, soit à cause d'infirmités.

Nous avons 13 membres exempts de toutes quotités et jouissant de tous les privilèges de la Société.

Nous élevons 10 orphelins de père et de mère.

Service médical.

A l'Asile: Le Dr J. Touatre, Chevalier de la Légion d'Honneur, qui a charge de l'Asile, depuis 18 ans sans interruption, a donné ses soins à 133 sociétaires qui y ont séjourné 2477 journées. Sur les 12 malades que nous avons perdu à l'Asile, 11 étaient atteints de maladies chroniques.

A domicile: Le Dr F de Roaldès chargé du service désigné sous le nom de "partie supérieure de la ville" a donné ses soins à 671 malades.

Le Dr E. J Mioton à qui est confié le service de la "partie inférieure" a également donné ses soins à 1414 malades.

Abattoirs: 206 malades, résidant dans les limites désignées sous ce nom, ont reçu les soins du Dr G. S. Ronshaw.

Ce qui fait un total de 2453 malades qui ont été soignés aux frais de la Société.

L'Asile a rempli 557 prescriptions de nos docteurs.

Exercice 1884-85.

Le service administratif pour le présent exercice est composé ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal de l'élection faite le 30 novembre 1884.

Président: J. Leblanc, coin St Philippe et Décatur.
Vice-Président: G. Tujague, 211 rue Décatur.
Trésorier: A. Castel, coin Royale et St Pierre.

Comité de Finances.

F. Tonjan, coin St Pierre et Dauphine.
J. C. Bernard, 307 rue Prieur.

Comité d'Admission.

H. Nisler, coin Palmyre et Derbigny.
W. Gumez, coin Villeré et Orléans.

Comité de Secours.

Président: A. Malibes, 127 rue Bourbon.
B. Matharan 419 rue Dryades.
M Dutour, coin Bayou et Derbigny.
H. Dutrey, 114 rue Rassin.
F. Carrazé, aux Abattoirs.

Les limites pour le service médical à domicile restent les mêmes.

Le Conseil informe MM. les Sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes:

Secrétaire: L. Simon, 137 rue St Philippe.
Collecteur: P. Mengelle, 253 rue Villeré.
Gardien de l'Asile: J. Laloge.
Médecin de l'Asile, J. Touatre, 163 rue des Ursulines.
Médecin pour la partie supérieure de la ville: Dr F. de Roaldès, coin Canal et Remparts.
Médecin pour la partie inférieure de la ville: Dr E J. Mioton, 148 rue Hôpital.
Médecin pour le service des Abattoirs: Dr S. G. Renshaw, Levée, près Hancock.

Les Pharmaciens restent les mêmes en y ajoutant MM. J. Malibes, coin St Louis et Royale. A. Griffo, 297 rue Royale.

Par ordre du Président,
J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire. 29 déc—5t

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est d'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BELLE VENTE DE

MAGNIFIQUES PLACEMENTS

—DE—

Propriétés Centrales de Choix,

COMPRENANT

Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No. 11,591.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—**Le Samedi 31 janvier 1885,**

il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St-Charles—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 3 septembre 1884 par W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B. siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir:

Actions.

18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872.

286 actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie du Canal Carondelet de cette ville d'après les certificats suivants:

No 46, daté 1er déc.	1858, pour	63 actions.	
" 152, " 10 avril	1863, "	25	—
" 160, " 9 "	1866, "	20	—
" 167, " 25 mars	1867, "	24	—
" 168, " " "	" "	50	—
" 182, " 29 "	1870, "	10	—
" 239, " 19 avril	1875, "	28	—
" 246, " 20 déc.	1875, "	51	—
" 251, " 22 février	1879, "	5	—
" 254, " 25 juillet	1879, "	10	—

Propriétés foncières.

PREMIER DISTRICT.

Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues St-Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.

Ensemble un magasin en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres au dessus aux étages supérieurs, verandahs en fer au premier et second étages et faisant face aux rues St Charles et Poydras.

Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs, deux escaliers de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisance à chaque étage, gaz, etc. etc.

Le rez de chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Hurley sans bail à raison de $100 par mois.

Le rez de chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras, Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.

Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante, sont loués par bail à M. Geo M. Laly et connu comme l'Hôtel Laly, jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $100 par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,820.

Magasin en briques à deux étages, rue St Charles No 16.

2. UN LOT DE TERRE dans l'ilet renfermé par les rues St Charles, Camp, Canal et Commune, mesurant 22 pieds 5 pouces de face à la rue St. Charles, sur 56 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble un magasin en briques à deux étages, ayant au rez de chaussée un grand magasin, avec escalier sur la rue conduisant aux étages supérieurs, verandah en fer sur la façade, cour dallée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est louée $165 par mois.

Second District.

Magasin en briques à deux étages à l'encoignure des rues Canal et Bourgogne.

3. UN TERRAIN D'ENCOIGNURE dans l'ilet compris entre les rues Canal, Bourgogne, Remparts et Douane, lequel lot de terre mesure 30 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Bourgogne.

Ensemble un magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus; une autre bâtisse basse en briques de deux chambres, faisant face à la rue Bourgogne, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.

Dans la cour une bâtisse en briques de deux étages au dessus et comprenant de huit chambres à coucher, deux corridors, vestibule et deux cabinets, verandas en fer sur les rues Canal et Bourgogne. Cette propriété est louée à bail à M. Jung-Hahn à raison de $175 par mois jusqu'au 1er octobre 1885.

Magasin en briques à un étage rue Decatur No 41.

4° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane lequel lot de terre mesure 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi à raison de $33.33⅓ par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.

5° UN TERRAIN formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti; lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville, le tout plus ou moins.

Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure, avec volets en fer, un autre magasin en briques à deux étages, attenant, faisant face à la rue Decatur.

Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Rauxet à raison de $105 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant dans la profondeur aux deux magasins ci dessus décrits.

Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.

Résidence de choix en briques à un étage, rue Bourbon, No. 181.

6. UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine; lequel lot de terre mesure 65 pieds 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 83 pieds 6 pouces sur une première profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, de là retrécissant à angle droit vers la rue Dumaine 33 pieds, de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très agréable, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté salons à arches, cheminées en marbre très riches, vestibule derrière servant de salle à manger avec vaisselier.

A l'étage supérieur, corridor au centre, cinq chambres à coucher, cabinet, grand vestibule, et galerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.

Dans la cour une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq au-dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, et un joli jardin d'agrément.

Résidence en briques à un étage rue Ste. Anne No 93.

7° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez-de-chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, galerie derrière et deux cabinets, cinq chambres à coucher au-dessus et verandah en fer sur la façade; dans la cour une bâtisse en briques à étage ayant cuisine et chambre au-dessus, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, &c., &c—Loué $— par mois.

Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.

8° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le Chemin du Bayou Lequel lot de terre mesure 55 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 165 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.

Ensemble, une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisse, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher, chambre à bain avec lieux d'aisance et verandah, balcons sur la façade et le côté; dans la cour et attenant à la maison une bâtisse à étage en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc., citerne, serre-chaude, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, jardin, etc.

TROISIEME DISTRICT.

TERRAINS VACANTS.

9° DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Loi et Espérance; lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

10° DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St Antoine, Loi et la rue Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chs. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Termes et Conditions.

Pour les Actions Comptant,

Pour les Propriétés Foncières,

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.

27 déc—3,10,17,24,31 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriétés de Choix Dans le Premier, le Deuxième, le Quatrième et le Septième District.

La résidence de maître avec vaste emplacement, coin des rues St-Charles et Philip.

No 396 rue du Canal, entre Prieur et Johnson, — Résidence en bois à deux étages.

No 398 rue du Canal, entre Johnson et Prieur. — Résidence en bois à deux étages.

No 400 rue du Canal, entre Prieur et Johnson. — Résidence en bois à deux étages.

Résidence en bois, à deux corps de logis, rue St Charles, coin Adams.

Nos 288 et 290 rue Philip, entre St-Charles et Prytanée, maison cottage à deux corps de logis.

Batisse en bois à deux corps de logis, rue St Charles, entre Hillary et Adams.

Ilet de terre faisant face à la rue St Charles, borné par les rues Hampton, Hillary et Clinton, divisé en lots au gré des acquéreurs.

16 lots de terre faisant face aux rues St-Charles, Adams, Hampson et Hillary.

Résidence cottage à deux corps de logis Nos 288 et 290 rue Philip, entre St Charles et Prytanée.

Nos 536 et 538 rue Magazine, coin Felicity Road. Batisse en briques et résidence à deux étages.

No 540 rue Magazine, entre les rues Felicity Road et Ste-Marie, bâtisse en briques à deux étages, magasin et résidence.

No 542 rue Magazine, entre les rues Felicity Road et Ste. Marie, magasin et résidence en briques à deux étages.

No 544 rue Magazine, entre les rues Felicity Road et Ste. Marie, magasin en briques et résidence à deux étages.

Succession de Mme Charlotte Piffet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 10,421

PAR SPEAR & ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur. Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 10 janvier 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 novembre 1884, pour le compte de la dite succession, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

Premier District.

1° **Un certain lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désigné par le No 3 sur un plan ..., mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues sous le No 396 rue du Canal, et consistent en une belle résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises; la maison est retirée de la rue et a un rez de chaussée, une grande galerie, large de façade, corridor, grand salon à arches et salle à manger; au premier étage, 3 chambres à coucher, deux boudoirs avec grande galerie de face, il y a des cheminées avec marbres élégants dans toute la maison; attenant à la maison une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée deux chambres et au premier étage deux chambres, cuisine, chambre et bain, lieux d'aisance, citerne et une ..., ... sur le côté et lieux d'aisance gaz dans toute la bâtisse, allée de façade et sur le côté, ...; les parterres devant et sur le côté, ... un hangar en bois pour la ... .

Vendu sujet à usufruit en faveur de Théodore Guyol durant sa vie naturelle. La propriété est louée à bail à Albert Voorhies jusqu'au 30 septembre 1885 à raison de $40 par mois, payables mensuellement.

2° **Un autre certain lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la lettre ... mesurant au pied américain, 36 pieds 2 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations sont les mêmes que celles du lot A et sont connues par le numéro municipal 398 rue Canal. Cette propriété est vendue sujette à un bail en faveur de M. G. Fletcher, expirant le 30 septembre 1885, à raison de $50 par mois payables mensuellement.

3° **Un autre lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet et touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C et mesurant, au pied américain, 37 pieds 4 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations portent les numéros municipaux 400 rue Canal et sont les mêmes que les lots ci-dessus décrits.

Cette propriété est louée à bail à M. R. J. Hopkins jusqu'au 30 septembre 1885, à raison de $10 par mois payables mensuellement.

Deuxième District.

4° **Une certaine portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Canal, Royale, Douane et Bourbon, mesurant au pied américain, 36 pieds, 2 pouces sur une ligne parallèle à et de distance à la rue Royale de 98 pieds 4 pouces sur une profondeur, entre lignes parallèles de 30 pieds 5 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, formant la partie du fond du magasin occupé par L Grunewald, comme magasin de musique; Louée à raison de $30 par mois, payable mensuellement; pas de bail.

Quatrième District.

5° **Un certain lot de terre,** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre Felicity Road, les rues Magazine, St. Mary et Old Magazine, désigné comme lot No 1 et formant l'encoignure des rues Magazine et Felicity Road, Old Magazine et Felicity Road; il mesure, au pied américain, 29 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Magazine, 35 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Old Magazine sur une profondeur et façade sur Felicity Road de 29 pieds 4 pouces et 4 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2, de 48 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Les améliorations, connues comme les Nos. 536 et 538 rue Magazine, comprennent une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, servant de magasin et de maison de résidence, et ayant 4 chambres; la maison est occupée par M. Bremer comme Bazar de musique.

La dite propriété est louée à M. Bremer, avec un bail oral, jusqu'au 30 septembre 1885, au taux de $25 par mois.

6° **Un autre lot de terre** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même distr et et le même ilet, contigu à la propriété cinquièment décrite, et mesurant au pied américain 16 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine, 19 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Old Magazine, sur une profondeur, sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, de 48 pieds 10 pouces 6 lignes, et de 60 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne latérale qui la sépare du lot No 3. Le dit lot est désigné comme lot No 2.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, comprenant un magasin au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher au premier. Il y a aussi, joint à l'édifice principal, une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, comprenant une cuisine et une chambre au-dessus, avec lieux d'aisance, cuve, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal No 540 rue Magazine et est occupée par Mme H. Sherman comme magasin de modes, et est louée, contrat verbal, jusqu'au 30 septembre 1885 au taux de $25 par mois.

7° **Un autre morceau de terre,** ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que celui ci dessus décrit désigné par le No 3, et mesurant au pied américain, 15 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine, 18 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Old Magazine sur une profondeur de 60 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2, et de 71 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne latérale qui le divise du lot No 4.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à deux étages, recouverts en ardoises, auxquels sont attachées une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, cuve, etc., désignée par le No 542 rue Magazine et occupée comme magasin de chaussures par M. Basile Barthe, par contrat verbal, jusqu'au 30 septembre 1885, au taux de $25 par mois.

8° **Un autre terrain,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que celui ci dessus décrit, et désigné par le No 4, et mesurant au pied américain 18 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine, 18 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Old Magazine sur une profondeur de 71 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3, et de 81 pieds 6 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne latérale. Le dit lot est désigné par le No. 4.

Les améliorations sur ce dit lot sont les mêmes que celles sur le lot No 3. Cette propriété porte le numéro municipal 544 rue Magazine et est maintenant occupée, comme magasin de chaussures, par M. C. Ellerman, par contrat verbal, expirant le 30 septembre 1885, au taux de $25 par mois.

9° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St Charles, les rues Philip, Prytanée et Première, formant le coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Philip, désigné par la lettre A, et mesurant au pied américain 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade à l'Avenue St Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes.

Les améliorations comprennent une élégante, belle et confortable résidence, retirée de la rue, avec de grandes et belles galeries (style Corynthien), maison en bois à deux étages et recouverte en ardoises, ayant toutes les améliorations modernes, grand corridor, salon, salle à manger, lieux d'aisance à l'anglaise office, cuve, cuisine et chambres pour domestique au premier étage avec 7 chambres à coucher et cabinets, chambres à bain, etc., au second étage.

Les devants de cheminée sont en marbre et en ardoises.

Les parquets des galeries, de même que ceux des corridors, escaliers et cuisines sont en tuiles. Enfin le local est du goût et bien bâti.

Le terrain est élevé, bien au dessus du niveau de la rue, est entouré d'un gentil grillage en fer sur les deux rues St Charles et Philip et est disposé en parterre. Les allées du jardin de même que la cour sont pavées. Il y a aussi sur les lieux écuries, dépendances, hangars, lieux d'aisance, le tout en bois et recouvert en ardoises, cuve, etc., loué à S. O. Thomas jusqu'au 30 septembre 1885, au taux de $125 par mois, payable mensuellement.

10° **Une autre portion de terre,** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même ilet que la propriété dernièrement décrite et contigue à la même, immédiatement dans le fond; elle est désignée par la lettre B et mesure, au pied américain, 47 pieds 7 pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur, sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Prytanée, de 212 pieds 8 pouces, et sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles, d'une première profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, point où le dit lot s'élargit de 16 pieds 6 pouces et 2 lignes et a une seconde profondeur de 80 pieds 7 pouces et 1 ligne, ainsi qu'une largeur dans le fond de 64 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent une maison-cottage en bois à un étage, à double corps de logis, contenant 3 chambres, avec cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., pour chaque corps de logis. La maison est construite en retraite sur la rue, porte les numéros municipaux 288 et 290 rue Philip, et est louée à un prix nominal de $9 par mois par corps de logis.

Septième District.

11° **Un ilet de terre,** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, compris entre les rues St Charles, Hampson, Adams et Hillary subdivisé en 18 lots numérotés de 1 à 18 et mesurant, au pied américain, comme suit, savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues St Charles et Adams, 62 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Adams de 122 pieds.

Les améliorations consistent en une maison-cottage double en bois à un étage, couverte en ardoises, en retraite sur la rue, et comprenant une galerie sur la façade, trois chambres, avec cuisine, hangar, citerne et lieux d'aisance pour chaque côté de la maison. La maison est louée à raison de $6 par mois pour chaque côté.

Le lot No 2 a 60 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 122 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sur le lot No 2 sont les mêmes que sur le lot No 1 et sont louées au même prix.

Les lots Nos. 3, 4, 5, 6 et 7 ont chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 7 forme le coin des rues St-Charles et Hillary.

Le lot No 8 mesure 31 pieds de face à la rue Hillary, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 137 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 122 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant le coin des rues Hampson et Hillary.

Le lot No. 13 a 31 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 122 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 14, 15, 16 et 17 ont chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 17, formant le coin des rues Hampson et Adams, et le lot No 18 ont 31 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

12° **Un ilet de terre** dans le Septième district de cette ville compris entre les rues St Charles, Hampson, Hillary et Clinton, subdivisé en 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement, et mesurant, au pied américain, comme suit, savoir:

Les lots 1, 2, 3 et 4 chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Charles et Hillary.

Le lot No 5 mesure 31 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 122 pieds en lignes parallèles.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 122 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 9 forme l'encoignure des rues St-Charles et Clinton.

Le lot No 10 mesure 31 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Les lots Nos 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Hampson sur une profondeur de 122 pieds.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Hampson et Clinton.

Le lot No 15 mesure 31 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 122 pieds.

Les lots Nos 16, 17, 18, 19 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Hampson sur une profondeur de 122 pieds.

Le lot No 19 forme l'encoignure des rues Hampson et Hillary, et le lot No 20 mesure 31 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan dressé par Elgar Pilié, architecte, du 27 novembre 1884.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, et le reste en billets de l'acquéreur ou desdits acquéreurs, payable à un et deux ans de la date de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété avec les clauses habituelles de garantie; et les acquéreurs et la police transférée au vendeur, et frais d'assurance devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur; toutes les autres clauses habituelles de garantie y incluses. Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant Théo. Guyol, notaire aux frais des acquéreurs.

29 nov—6,13,20,27 déc—2,3 jan

Propriétés améliorées et de valeur et terrains nus dans le Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Gadanne Casanave.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A. No 12,684.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 17 janvier 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 15 décembre 1884 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane, mesurant comme suit: 37 pieds 4 pouces de face à la rue Marais sur la profondeur suivante, 68 pieds sur une première profondeur, s'étendant à la rue Marais et parallèle à la rue Bienville, puis ouvrant de 2 pieds sur une ligne parallèle à la rue Marais et s'étendant vers la rue Bienville, puis sur une seconde ligne de profondeur 60 pieds, s'étendant de Marais vers Villeré, puis 78 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Villeré, s'étendant vers la rue Douane, puis 64 pieds parallèle à la rue Douane, s'étendant vers la rue Marais, à quel point se rétrécissant de 39 pieds 2 pouces sur une ligne s'étendant de la rue Douane vers la rue Bienville et parallèle à la rue Marais puis 64 pieds sur une ligne parallèle à la rue Douane, s'étendant de la rue Villeré à Marais.

2° **14 lots de terre,** dans cette partie de la ville appelée Gentilly, dans l'ilet No 8 borné par les rues Agriculture, Industry, Bruxelles et Warsaw. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 320 pieds sur la rue Industry sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 10 lignes.

3° **21 lots de terre,** situés dans cette partie de la ville appelée Gentilly, dans l'ilet borné par les rues New Orleans, Magistrat, Law et New St Bernard. Ces dits lots se touchent et mesurent ensemble 330 pieds 11 pouces de face à la rue Law, 209 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat, 229 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la rue New Orleans 94 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne New St. Bernard, 25 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne diagonale coupant le coin des rues du dit ilet de la rue Magistrat à la rue New St. Bernard.

Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu, moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste, à un an, à un crédit d'un an pour billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses de garantie, "de non aliénando", 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite, assurance et transfert de la police aux détenteurs de billets; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1885 pour les propriétés décrites en second et troisième lieu, conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 déc—17 20 27—jan 3 10 17

SCIENTIFIC AMERICAN ESTABLISHED 1846.

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.

Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des maisons cottages de valeur et bien situées dans le Troisième District de cette ville,

Dans les voisinages des cars de la rue Remparts, Dauphine, Levée et Quartier.

Deux maisons cottages doubles, sur la rue Royale, entre Mazant et Barthélemy; un terrain nu face à la rue Royale.

Un cottage à deux corps de logis, formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy.

Une maison cottage rue Barthélemy, entre Royale et Dauphine.

Un cottage avec deux corps de logis, couvert en ardoises, rue Dauphine, entre Mazant et Barthélemy.

Une maison cottage rue Dauphine, entre Mazant et Barthélemy.

Un cottage, à double corps de logis, coin des rues Dauphine et Mazant.

Un cottage avec deux corps de logis rue Mazant, entre Royale et Dauphine.

Un cottage sur la rue Mazant, entre Royale et Dauphine.

Succession de Veuve Claus Hoilmann.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 11,790.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI 10 janvier 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, en date du 1er décembre 1884, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1 **Un certain lot de terre** et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet No 150, borné par les rues Royale, Mazant, Barthélemy et Dauphine, sur un plan et certificat du voyer, signé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 1er août 1884 et annexé à l'inventaire de la succession de feue veuve Claus Hoilmann, pris par Charles Rolle, notaire, le 31 juillet et les 1er et 2me jours d'août 1884 conformément au dit plan, le dit lot mesure au pied américain, 50 pieds de face sur la rue Royale sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, ayant sur chacun des côtés 3 chambres, cuisine avec une chambre, un cabinet dans le corps de logis vers la rue Barthélemy, hangar, cuve, lieux d'aisance.

2° **Un lot de terre** dans le même District et ilet que le lot ci-dessus A, désigné par la lettre B sur le dit plan et mesure au pied américain, 22 pieds 9 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** et bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district, et ilet, touchant au lot B et désigné par la lettre C, sur le susdit plan et mesure au pied américain 30 pieds 9 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison cottage à deux corps de logis couverte en ardoises, ayant sur chaque côté 3 chambres, cabinet, cuisine ayant 1 chambre, hangar, cuve, lieux d'aisance.

4° **Un lot de terre et bâtisses** se trouvant dans le même district et ilet, désignés par la lettre D sur le plan ci-dessus mentionné, formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy, mesurant, au pied américain 30 pieds 9 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 51 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 51 pieds de face à la rue Royale.

Les améliorations consistent en une maison cottage double, ayant sur chaque côté 2 chambres, cuisine ayant une chambre, cuve et lieux d'aisance.

5° **Un certain lot de terre** et bâtisses se trouvant dans le même district et ilet, désigné par la lettre E sur le plan ci-dessus décrit, le dit lot touchant au lot D et mesure 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Barthélemy, sur une profondeur de 51 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage ayant 2 chambres, cuisine ayant une chambre, cuve, lieux d'aisance et hangar.

6° **Un certain terrain** et bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et même ilet, désigné par la lettre F sur le dit plan et mesurant au pied américain 34 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence cottage à deux corps de logis, recouverte en ardoises, ayant de chaque côté trois chambres, cuisine contenant une chambre et deux cabinets, avec chambres, cuve et lieux d'aisance.

7° **Un certain terrain** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et le même ilet, désigné par la lettre G sur le dit plan, et mesurant au pied américain 22 pieds 9 pouces de face à la rue Dauphine, 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F, 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne des lots H et K, sur le dit plan, puis se rétrécissant à angle droit 7 pieds 4 pouces et ... de profondeur de 31 pieds 11 pouces et 3 lignes, sur une largeur dans le fond de 15 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence cottage ayant 3 chambres, dépendance contenant 2 chambres et galerie sur le devant, hangar, cuve et lieux d'aisance, l'écurie, le fourneau et le shop appartiennent au locataire actuel.

8° **Un certain terrain et bâtisses** dans le même district et le même ilet que celui désigné par la lettre H, sur le dit plan, le dit terrain formant le coin des rues Mazant et Dauphine et mesure au pied américain 49 pieds 4 pouces de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de façade à la rue Dauphine. Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis ayant de chaque côté, 3 chambres, cuisine contenant 1 chambre, aussi une chambre dans la mansarde, avec hangars, lieux d'aisance, les comptoirs appartiennent au locataire actuel.

9° **Un certain terrain et bâtisses,** qui se trouvent dans le même district et le même ilet que celui désigné par la lettre I sur le dit plan et mesurant au pied américain, 46 pieds 7 pouces de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 chambres, cuisine contenant une chambre, cuve, hangar, lieux d'aisance.

10° **Un certain terrain** et bâtisses dans le même district et le même ilet désigné par la lettre K sur le dit plan et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage, retirée de la rue, ayant 2 chambres, cuve, lieux d'aisance et hangar.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 déc—6,13,20,27 3 10 janv

PAR O. VALETON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurances

A l'encan.

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 11,937.

PAR O. VALETON, encanteur—SAMEDI 3 janvier 1885, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable N H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 18 décembre 1884, les actions ci-après—

2 actions du New Orleans Insurance Association de $30.

27 actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands de $100.

Conditions—Comptant avant le transfert.

23 déc—23,27,31—3 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Goëlette américaine Seguin.

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 11,937.

PAR O. VALETON, Encanteur.—MARDI 13 janvier 1885, à midi il sera vendu à l'enchère publique—au Picayune Tier, Deuxième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 décembre 1884.

La Goëlette Américaine SEGUIN, de Mobile, 165.43 tonneaux, nouvellement doublée en métal en 1883, classée A 1 1/2, avec tous ses agrés et apparaux, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée au Picayune Tier, en face du Marché Français, Deuxième District, en parfait ordre, prête à prendre la mer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

13 déc—13 20 27—jan 6 13

... des Fair Grounds.

... départ: rue du Canal, ... Dauphine jusqu'à Dumaine ... jusqu'à Broad, ... jusqu'à la station d'arrivée, ... suivent la même route ... de tourner dans la rue ... la rue Dumaine jusqu'au Bayou ... longent les bords du Bayou ... Grande Route St-Jean, d'où ... la station d'arrivée, en passant ... la porte des Fair Grounds, qui ... la rue Sauvage.—Le retour s'opère ... la Route Gentilly, la rue Broad, la ... St-Pierre, et principalement par la rue St ... jusqu'à ... Canal